



---

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE #1/2012  
DU JEUDI 19 AVRIL 2012 – 20H30  
LOCAL FIPAL, 1814 LA TOUR-DE-PEILZ**

-----

**Présidence :** Vladimir D'Angelo **(VD)**

**Secrétaire / PV :** Marc Maurer **(MM)**

**Membres du comité présents :** Marc Bressenel **(MB)** – Charly Teuscher **(CT)**

**Membres excusés :** ---

-----

**Ordre du jour :**      **Définition des axes d'action du nouveau comité de l'AUPV**  
                             **Prise en considération des desideratas des membres, discussion**

-----

Cette séance faisant suite de manière immédiate à la séance extraordinaire close à 20h25, elle donne lieu à la récolte de demandes et n'est pas assortie d'un ordre du jour précis, au vu de l'impossibilité d'anticipation de sa tenue.

Ce procès-verbal est le reflet des considérations des membres de l'assemblée et du nouveau comité ; il est présenté sous la forme de notes de séance :

- Le président **VD** remercie les membres de leur confiance et leur confirme l'acceptation de cette prise de responsabilité.
- Il remercie chacun pour tout le travail accompli depuis la création de l'AUPV
- **VD** fixe sa priorité pour la suite de la démarche, soit prendre contact avec la commune de Vevey pour lister les locataires des ports veveysans.
- **VD** propose de reconduire le montant de la cotisation annuelle pour les membres de l'AUPV, fixé à CHF 20.00 /an par membre. Cette proposition est acceptée à l'unanimité de l'assemblée.
- **VD** salue, comme d'autres membres, l'installation de la pompe à eaux usées (matières fécales) mais regrette le lieu choisi pour celle-ci, considéré comme dangereux et d'accès difficile. Une pétition devrait circuler pour la déplacer à proximité de la grue. NB. Ce sujet a déjà été abordé avec M. Amoos et Millius par Daniel Burnat **(DB)**, voir annexe (MatF.pdf), selon correspondance adressée à José Justo **(JJ)**.



- Daniel Burnat (DB) relève qu'il faut considérer comme utopique l'idée que la municipalité revienne sur sa décision d'augmenter le tarif de la taxe d'amarrage. JJ évoque divers ratios et investissements relatifs aux ports de Vevey, et estime que ceux-ci rapportent depuis leur construction au bas mot CHF 100'000 par an. Aucun investissement conséquent n'a été consenti par la collectivité veveysanne depuis 1932. Il relève en outre qu'aucun montant n'a été capitalisé ou provisionné depuis l'année susmentionnée.
- DB s'interroge sur le fait de devoir prendre en compte et à charge de la collectivité veveysanne, le montant correspondant à l'allongement du quai CGN, qui n'a en l'occurrence pas à être intégré au montant relatif à la réfection du port Vevey-La Tour.
- Nadine Vouilloz (NV) demande s'il existe un compte spécifique « port » ; il lui est répondu que oui, le n° 412, libellé au nom de port de plaisance. Il ne présente cependant pas de détails spécifiques quant à la gestion de celui-ci, selon un membre.
- Un membre de l'assemblée suggère d'activer ou de bénéficier d'un contact privilégié, et donc adhérent à la démarche de l'AUPV au sein même de la commune de Vevey. Il propose le cas échéant de contacter les médias pour rendre la démarche transparente. Cette démarche médias est saluée par Marc Maurer (MM)
- Un membre de l'assemblée demande la destination des recettes engrangées par les locataires du port. La réponse reste ouverte.
- Charly Teuscher (CT) s'enquiert auprès de NV, présidente de la société de Sauvetage Vevey-Vétérans, de son sentiment face à la situation. NV se dit « dégoûtée » par la non-implication des autorités durant de nombreuses années face à la situation d'insalubrité des locaux qui abritent la société de sauvetage. Ces autorités ont été à maintes fois alertées, et ont pu à de nombreuses reprises la vétusté et l'insalubrité des locaux. Ceux-ci sont en cours de réfection depuis quelques semaines, il était temps.
- VD relate les débats du conseil communal sur le club-house, en concluant que le but final est bien d'en voir la réalisation. Il insiste sur le fait qu'il veut faire du lac un plaisir et non un combat. Il attend le résultat du rapport Rivier d'ici à juin prochain (agrandissement du port) afin de se positionner sur la suite à donner à l'AUPV.
- CT s'enquiert des objectifs préliminaires fixés en matière de l'aménagement de l'étage supérieur dévolu à la société de sauvetage Vevey-Vétérans, au dessus de la dalle en cours de réfection. Jean-Pierre Gerber (JPG), vice-président de la société, ne peut lui fournir plus d'informations à ce jour, alors qu'il en attend lui-même.



## ASSOCIATION DES USAGERS DES PORTS DE VEVEY

- 
- **CT** insiste sur le fait que le but de l'AUPV est de travailler pour l'intérêt général des usagers des ports veveysans.
  - Un membre reste à nommer pour le nouveau comité (selon les statuts, 3 à 5 membres). Le comité est, à l'issue de cette nouvelle composition nommée par l'assemblée, composée de 4 membres ; alors que chaque nouveau membre de l'AUPV est de sexe masculin, **CT** propose d'intégrer une nouvelle membre, idée que le nouveau comité et l'assemblée appuie avec volonté. Aucune candidature spontanée n'étant présentée à l'évocation de cette proposition, la place reste vacante au sein de l'AUPV.

---

**La séance est levée à 21h15.**

Une verrée suit.

---

Le président **VD** convoque une assemblée du comité le vendredi **4 mai 2012 à 19h00 au local de l'AVV**, avec pour but de définir l'organisation opérationnelle et les actions à entreprendre par celui-ci. L'ordre du jour sera défini en début de séance.

Le secrétaire  
Marc Maurer

Vevey, le 6 mai 2012